



SERVICES ET TARIFS 2020

Taux de TVA en vigueur 20 %

SERVICES GERANCE LOCATION

Locaux d’habitation tels que définis aux articles 2 et 25-3 de la loi 89-462

HONORAIRES	Frais Propriétaire	Frais Locataire
Gestion locative	7,20 % TTC du loyer mensuel charges comprises (hors dépôt de garantie)	
Option : Assurance loyers impayés, détérioration immobilière, protection juridique, frais de justice et d’huissier	3,50 % TTC des loyers et charges	
Visites et constitution de dossier	GRATUIT	
Rédaction de bail et état des lieux conformément au plafond maximal autorisé par le décret du 1 ^{er} août 2014	5 % TTC du loyer et charges annuels	5 % TTC du loyer et charges annuels
Entremise	30 € TTC	
Déclaration fiscale annuelle	25 € TTC	
Modification / avenant au bail existant	À charge du demandeur : 250 € TTC	

Pour les autres locations n’entrant pas dans le champs d’application des articles 2 et 25-3 de la loi 89-462

HONORAIRES	Frais Propriétaire	Frais Locataire
Gestion locative	7,20 % TTC du loyer mensuel charges comprises (hors dépôt de garantie)	
Visites et constitution de dossier	GRATUIT	
Rédaction de bail et état des lieux	Un trimestre de loyer hors charges réparti à 50 % entre propriétaire et locataire	
Entremise		

Consultez nos annonces sur notre site litas.fr

Visites **ACCOMPAGNEES GRATUITES**, sur **RENDEZ-VOUS**.

après étude préalable de vos critères de recherche, et des éléments de solvabilité.

SERVICES SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires de gestion courante (compris les frais administratifs) :

Jusqu’à 5 lots principaux ou groupe de lots* : 1800,00 € TTC au delà de 5 : 180,00 € TTC par lot ou groupe de lots* supplémentaires.

* Groupe de lots : lot principal plus 3 lots rattachés (grenier, dépendance, garage, cave, parking)
 Copropriétés avec chauffage eau chaude collectifs, employés d’immeubles, ascenseurs, ou de plus de 30 lots : nous consulter

Notre contrat de syndic reprend l’ensemble des dispositions du contrat de Syndic prévu par le décret N° 2015-342 du 26 mars 2015 (loi ALUR)

SERVICES TRANSACTION

Transaction sur immeubles :

Plafonds	Pourcentage	Minimum de perception
De 0 à 100 000€	8%	5 000€ (3 000€ pour un garage)
De 100 001 à 200 000€	7%	8 000€
De 200 001 à 300 000€	6%	14 000€
Plus de 300 000€	5%	18 000€